

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/8 DE LA COMMISSION
du 5 janvier 2016
précisant les caractéristiques techniques du module ad hoc 2017 relatif à l'emploi indépendant
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté ⁽¹⁾, et notamment son article 7 bis, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs communs fixés dans la stratégie Europe 2020, il convient que les États membres transmettent à la Commission un ensemble complet de données sur le travail indépendant de manière à ce qu'elle puisse effectuer des comparaisons entre les États membres.
- (2) Le règlement (UE) n° 318/2013 de la Commission ⁽²⁾ établit un module ad hoc sur l'emploi indépendant.
- (3) Le règlement délégué (UE) n° 1397/2014 de la Commission ⁽³⁾ précise et décrit les domaines d'information spécialisée (dénommés «sous-modules ad hoc») à inclure dans le module ad hoc 2017 relatif au travail indépendant.
- (4) La Commission devrait préciser les caractéristiques techniques, les filtres, les codes et les délais de transmission des données du sous-module ad hoc sur le travail indépendant.
- (5) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les caractéristiques techniques du module ad hoc 2017 relatif au travail indépendant, les filtres et codes à utiliser, de même que le délai dans lequel les données sont envoyées à la Commission, sont détaillés à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ JO L 77 du 14.3.1998, p. 3.

⁽²⁾ Règlement (UE) n° 318/2013 de la Commission du 8 avril 2013 portant adoption du programme de modules ad hoc pour l'enquête par sondage sur les forces de travail, couvrant les années 2016 à 2018, prévu par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil (JO L 99 du 9.4.2013, p. 11).

⁽³⁾ Règlement délégué (UE) n° 1397/2014 de la Commission du 22 octobre 2014 modifiant le règlement (UE) n° 318/2013 portant adoption du programme de modules ad hoc pour l'enquête par sondage sur les forces de travail, couvrant les années 2016 à 2018, prévu par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil (JO L 370 du 30.12.2014, p. 42).

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 5 janvier 2016.

Par la Commission

Le président

Jean-Claude JUNCKER

ANNEXE

La présente annexe expose les caractéristiques techniques, les filtres et les codes à utiliser pour le module ad hoc 2017 relatif au travail indépendant. Elle fixe également les dates de transmission des données à la Commission.

Délai de transmission des résultats à la Commission: 31 mars 2018.

Filtres et codes à utiliser pour la transmission des données: tels que définis à l'annexe III du règlement (CE) n° 377/2008 de la Commission ⁽¹⁾.

Colonnes réservées aux facteurs de pondération facultatifs, à utiliser en cas de recours à un sous-échantillon ou en cas de non-réponse: les colonnes 222 à 225 contiennent les nombres entiers et les colonnes 226-227 contiennent les décimales.

1) **Sous-module «Travail indépendant économiquement dépendant»**

Nom/colonne	Code	Description	Filtre
MAINCLNT		Dépendance économique	STAPRO = 1,2
211		<i>Nombre et importance des clients au cours des 12 derniers mois</i>	
	1	Aucun client au cours des 12 derniers mois	
	2	Un seul client au cours des 12 derniers mois	
	3	2-9 clients au cours des 12 derniers mois, mais un en position dominante	
	4	2-9 clients au cours des 12 derniers mois, mais aucun en position dominante	
	5	Plus de 9 clients au cours des 12 derniers mois, mais un en position dominante	
	6	Plus de 9 clients au cours des 12 derniers mois, et aucun en position dominante	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
WORKORG		Dépendance organisationnelle	STAPRO = 1,2 AND MAINCLNT ≠ 1
212		<i>Influence sur la décision concernant les horaires de travail</i>	
	1	Le répondant décide	
	2	Le(s) client(s) du répondant décide(nt)	
	3	Toute autre partie décide	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	

⁽¹⁾ Règlement (CE) n° 377/2008 de la Commission du 25 avril 2008 concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la codification à utiliser pour la transmission des données à compter de 2009, l'utilisation d'un sous-échantillon pour la collecte de données de variables structurelles et la définition des trimestres de référence (JO L 114 du 26.4.2008, p. 57).

2) Sous-module «Conditions de travail des travailleurs indépendants»

Nom/colonne	Code	Description	Filtre
REASSE		Raison principale justifiant l'accès au statut d'indépendant	STAPRO = 1,2
213		<i>Raison principale justifiant l'accès au statut d'indépendant au moment de commencer à travailler comme indépendant dans l'emploi actuel</i>	
	1	N'a pas trouvé de travail salarié	
	2	L'ancien employeur du répondant a demandé à celui-ci de se mettre à son compte	
	3	Il s'agit d'une pratique courante dans le secteur d'activité du répondant	
	4	Une possibilité intéressante s'est présentée	
	5	Maintien de l'entreprise familiale	
	6	Ne voulait ou ne prévoyait pas de devenir indépendant, mais a commencé à travailler comme indépendant pour une raison autre que celles mentionnées précédemment	
	7	Souhaitait exercer une activité indépendante en raison de la flexibilité du temps de travail	
	8	Souhaitait s'installer comme travailleur indépendant, pour une autre raison	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
SEDIFFIC		Principale difficulté rencontrée en tant qu'indépendant	STAPRO = 1,2
214		<i>Principale difficulté perçue en tant que travailleur indépendant au cours des 12 derniers mois</i>	
	0	Absence d'influence sur la fixation du prix des tâches effectuées	
	1	Manque d'accès à des moyens de financement de l'activité exercée	
	2	Retards de paiement ou non-paiement	
	3	Charge administrative excessive	
	4	Absence de revenu en cas de maladie	
	5	Périodes de difficultés financières	
	6	Périodes sans client, sans commande ou sans projet	
	7	Autres difficultés	
	8	Pas de difficultés	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
REASNOEM		Principale raison justifiant le fait de ne pas avoir de salariés	STAPRO = 2
215		<i>Principale raison perçue justifiant le fait de ne pas avoir de salariés</i>	
	0	Le répondant souhaite principalement travailler lui-même	
	1	Il n'y a pas suffisamment de travail	

Nom/colonne	Code	Description	Filtre		
	2	Difficile de trouver du personnel qualifié			
	3	Le cadre juridique est trop complexe			
	4	Cotisations sociales élevées			
	5	Impossible dans le secteur d'activité du répondant			
	6	Le répondant préfère travailler avec des sous-traitants ou des associés			
	7	Le(s) client(s) du répondant souhaite(nt) que le répondant effectue le travail en question			
	8	Autre raison			
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)			
	blanc	Sans réponse/ne sait pas			
	BPARTNER 216			<p align="center">Travail avec des partenaires commerciaux</p> <p align="center"><i>Travail avec un copropriétaire et/ou dans un réseau d'indépendants</i></p>	STAPRO = 1,2
	1	Travaille avec un copropriétaire			
	2	Travaille au sein d'un réseau d'indépendants			
	3	Les deux à la fois			
	4	Ni l'un ni l'autre			
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)			
	blanc	Sans réponse/ne sait pas			
	PLANEMPL 217			<p align="center">Prévisions d'embauche de salariés ou de recours à des sous-traitants</p> <p align="center"><i>Projets d'embauche de salariés ou de recours à des sous-traitants au cours des 12 mois à venir</i></p>	STAPRO = 1,2
		1		Projets d'embauche de salariés permanents uniquement	
		2		Projets d'embauche de salariés temporaires uniquement	
3		Projets d'embauche de salariés permanents et temporaires			
4		Projets de recours à des sous-traitants uniquement			
5		Projets d'embauche de salariés et de recours à des sous-traitants			
6		Pas de projets d'embauche de salariés ou de recours à des sous-traitants			
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)			
	blanc	Sans réponse/ne sait pas			

3) Sous-module «Salariés et indépendants»

Nom/colonne	Code	Description	Filtre
JBSATISF 218		<p align="center">Satisfaction concernant le travail</p> <p align="center"><i>Niveau de satisfaction professionnelle dans l'emploi principal</i></p>	WSTATOR = 1,2
	1	Très satisfait	
	2	Plutôt satisfait	

Nom/colonne	Code	Description	Filtre
AUTONOMIE 219	3	Peu satisfait	WSTATOR = 1,2
	4	Pas du tout satisfait	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
	Autonomie dans l'emploi		
	<i>Niveau d'influence sur le contenu et l'ordre des tâches dans l'emploi principal</i>		
	1	Possibilité d'influer à la fois sur le contenu et l'ordre des tâches	
	2	Possibilité d'influer sur le contenu, mais pas sur l'ordre des tâches	
	3	Possibilité d'influer sur l'ordre, mais pas sur le contenu des tâches	
	4	Impossibilité d'influer sur le contenu et sur l'ordre des tâches	
PREFSTAP 220	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	WSTATOR = 1,2
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
	Statut professionnel privilégié pour l'emploi principal		
	<i>Préférence pour le travail en tant que salarié si actuellement indépendant, ou préférence pour le travail indépendant si actuellement salarié</i>		
	1	Ne veut pas changer de statut professionnel	
	2	Activité d'indépendant, mais souhaite travailler en tant que salarié	
	3	Salarié ou travailleur familial, mais souhaite travailler en tant qu'indépendant	
	9	Sans objet (non inclus dans le filtre)	
	blanc	Sans réponse/ne sait pas	
	OBSTACSE 221	Principale raison pour ne pas accéder au statut d'indépendant dans l'emploi principal	
<i>Principale raison pour laquelle les actuels salariés ou les travailleurs familiaux qui souhaiteraient être indépendants n'ont pas changé de statut professionnel</i>			
1		Manque de sécurité financière	
2		Difficultés à trouver un financement pour l'activité	
3		Trop de stress, de responsabilités ou de risques	
4		Moindre couverture sociale	
5		Autre raison	
9		Sans objet (non inclus dans le filtre)	
blanc		Sans réponse/ne sait pas	